

Les avis et suggestions ainsi recueillis ont été rassemblés dans un document de travail qui a ensuite été révisé et peaufiné pendant toute l'année 1996. Enfin, conformément aux conseils fournis par le *Guide de l'écogouvernement*, le Ministère a commencé à réexaminer son mandat, son énoncé de mission, ses secteurs prioritaires et sa structure. On trouvera à l'annexe B le résultat de cet profil.

Des entretiens interministériels sur l'élaboration des stratégies se sont ensuite déroulés en 1996 et jusqu'à la fin de 1997. Pendant la même période, les enjeux du développement durable ont fait l'objet de nombreuses discussions avec les dirigeants autochtones.

Pour qu'*Action 2000* traduise de façon exhaustive tous les points de vue du Ministère, un groupe de travail sur le développement durable a été créé en janvier 1997, présidé par le sous-ministre adjoint des Services ministériels. Les membres de ce groupe ont fourni conseils et orientation sur les priorités du Ministère et sur les consultations menées auprès de la collectivité pendant toute l'année 1997. L'annexe C décrit ce processus.

Pour de plus amples renseignements, consulter :

*Guide de l'écogouvernement*. Ministre des Approvisionnement et Services, 1995. N° de catalogue En21-136/1995F - ISBN 0-662-80388-4.

*Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes*. Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, 1997. N° de catalogue FA1 - 2/1997. ISBN 0-662-62842X.

